
NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
K	FR4201798	199512	200703

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000
CODE DE SITES NATURA 2000

FR4211790
FR4201794

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Alsace / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

MASSIF FORESTIER DE HAGUENAU

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

200402

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 7 50 32

W/E (Greenwich)

LATITUDE

48 49 2

2.2. SUPERFICIE (HA):

3114.00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

115

MAX

200

MOYENNE

150

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR421

NOM DE LA RÉGION

Bas-Rhin

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9160	19	B	C	B	B
9110	13	B	C	B	B
91E0	12	B	C	B	B
6510	10	B	C	B	B
9190	8	B	C	B	B
4030	4	B	C	C	C
3150	1	D			
2330	1	C	C	B	C
6210	1	A	B	C	B
6440	1	C	C	C	C
7150	1	C	C	B	C
6430	1	C	C	B	C
91F0	1	D			
3130	1	C	C	B	C
91D0	1	C	C	C	C
3260	1	B	C	C	B
9130	1	C	C	B	C
6230	1	C	C	B	C
6410	1	D			

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1323	Myotis bechsteini	R			C	B	C	B
1321	Myotis emarginatus		80 f.		C	B	B	B
1324	Myotis myotis	R			C	B	C	B

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1193	Bombina variegata	R			C	B	C	B
1166	Triturus cristatus	R			C	C	A	C

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1096	Lampetra planeri		R		C	B	C	C
1163	Cottus gobio	R			C	C	C	C
1134	Rhodeus sericeus amarus	R			C	B	B	B

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1061	Maculinea nausithous	R			C	C	C	B
1083	Lucanus cervus	C			C	B	C	B
1014	Vertigo angustior	R			C	B	C	C
1059	Maculinea teleius	R			B	B	C	B

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1381	Dicranum viride	R	B	B	C	B

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE		NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B	M A R F I P			
	A	<i>Hyla arborea</i>	P	A
	A	<i>Bufo calamita</i>	P	A
	A	<i>Rana lessonae</i>	C	A
	A	<i>Rana agilis</i>	C	A
	A	<i>Rana arvalis</i>	V	A
M		<i>Myotis mystacinus</i>	P	A
M		<i>Nyctalus noctula</i>	P	A
M		<i>Plecotus auritus</i>	P	A
M		<i>Plecotus austriacus</i>	P	A
M		<i>Felis silvestris</i>	P	A
	R	<i>Lacerta agilis</i>	C	A
	R	<i>Coronella austriaca</i>	P	A
	R	<i>Natrix natrix</i>	C	A
B		<i>Accipiter gentilis</i>	P	A
B		<i>Accipiter nisus</i>	P	A
B		<i>Anthus pratensis</i>	C	A
B		<i>Dendrocopos minor</i>	C	A
B		<i>Saxicola torquata</i>	C	A
B		<i>Saxicola rubetra</i>	C	A
B		<i>Falco subbuteo</i>	P	A
B		<i>Ficedula hypoleuca</i>	C	A
B		<i>Hyppolais icterina</i>	P	A
B		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C	A
B		<i>Sylvia curruca</i>	C	A
	P	<i>Osmunda regalis</i> L.	R	D
	P	<i>Thelypteris palustris</i> Scott	R	D
	P	<i>Hottonia palustris</i> L.	C	D
	P	<i>Utricularia neglecta</i> Lehm.	C	D
	P	<i>Carex pseudocyperus</i> L.	C	D
	P	<i>Leucojum vernum</i> L.	C	D
	A	<i>Triturus alpestris</i>	P	A
	A	<i>Triturus vulgaris</i>	P	A
	P	<i>Iris sibirica</i> L.	V	A
	P	<i>Veronica longifolia</i> L.	V	D
	P	<i>Euphorbia palustris</i> L.	R	D
	P	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	R	D
	P	<i>Cnidium dubium</i> (Schkurkr) Thell.	V	D
	P	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	R	D
	P	<i>Equisetum hyemale</i> L.	R	D
	P	<i>Gagea lutea</i> Ker.	R	D
M		<i>Nyctalus leisleri</i>	P	A
M		<i>Myotis daubentoni</i>	P	A
M		<i>Myotis brandti</i>	P	A
	A	<i>Bufo bufo</i>	C	A
	A	<i>Rana temporaria</i>	C	C
	R	<i>Lacerta vivipara</i>	P	A
	R	<i>Anguis fraguillis</i>	C	A
B		<i>Phylloscopus collybita</i>	C	A
B		<i>Parus major</i>	C	A
B		<i>Sylvia atricapilla</i>	C	A
B		<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	A
B		<i>Hirundo rustica</i>	C	A
B		<i>Emberiza citrinella</i>	C	A
B		<i>Buteo buteo</i>	C	A
B		<i>Erithacus rubecula</i>	C	A

B	<i>Fringilla coelebs</i>	C	A
B	<i>Picus viridis</i>	C	A
B	<i>Certhia familiaris</i>	C	A
B	<i>Troglodytes troglodytes</i>	C	A
B	<i>Parus palustris</i>	C	A
B	<i>Parus montanus</i>	C	A
B	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	P	A
B	<i>Sylvia borin</i>	C	A
B	<i>Cinclus cinclus</i>	C	A
B	<i>Dendrocopos major</i>	C	A
B	<i>Motacilla alba</i>	C	A
B	<i>Regulus ignicapillus</i>	C	A
B	<i>Delichon urbica</i>	C	A
B	<i>Oriolus oriolus</i>	C	A
B	<i>Falco tinnunculus</i>	C	A
P	<i>Hydrocotylis vulgaris</i>	P	D
P	<i>Armeria maritima</i> sp. <i>elongata</i>	P	D
P	<i>Festuca duvalii</i>	P	D
P	<i>Festuca valesiaca</i>	P	D
P	<i>Trifolium striatum</i>	P	D
P	<i>Corynephorus canescens</i>	P	D
P	<i>Dianthus deltoides</i>	P	D
P	<i>Spergularia morisonii</i>	P	D
P	<i>Veronica verna</i>	P	D
P	<i>Vicia lathyroides</i>	P	D
P	<i>Vulpia bromoides</i>	P	D
B	<i>Locustella naevia</i>	P	D
B	<i>Alcedo atthis</i>	P	D

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Pelouses sèches, Steppes	3
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2
Forêts mixtes	16
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	14
Forêts caducifoliées	51
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	9
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Le massif forestier de Haguenau et ses lisières agricoles sont localisées en plaine d'Alsace à une altitude moyenne de 150 m. Le relief est très peu accentué : constitué d'anciens chenaux de divagation des rivières et de cuvettes sédimentaires.

Le substrat est constitué d'alluvions sableuses pliocènes des Vosges et de la Forêt Noire reposant elles-mêmes sur des marnes oligocènes imperméables. Les dépôts de sable plus récents, quaternaire, forment les cônes de déjection des rivières qui traversent la plaine (Moder, Sauer,...). Localement, le substrat est recouvert de placages éoliens loessiques.

Le climat est humide (700-1800 mm de pluie/an), subatlantique. Les températures moyennes sont de 10°C.

La dimension du massif forestier (14 000 ha d'un seul tenant) est un élément important pour la qualité des milieux et la conservation des espèces.

Les nombreuses rivières qui traversent et jouxtent le massif, le substrat, souvent imperméable et en tout état de cause, varié, constituent deux autres caractéristiques écologiques prégnantes.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Le massif forestier de Haguenau est l'unique représentant français des forêts mixtes de type méridioeuropéen à résineux et feuillus naturels. La forêt indivise de Haguenau est la sixième forêt de France en superficie et reste préservée des grandes infrastructures. Elle croît sur des sols hydromorphes et présente une grande diversité de peuplements forestiers.

A cet ensemble forestier s'adjoint un ensemble de dunes sableuses continentales situées dans le terrain militaire d'Oberhoffen, présentant des complexes de pelouses psammophiles, des landes sèches et une végétation paratourbeuse.

Les rieds, où abondent les prairies à grande Sanguisorbe, inféodés aux nombreuses rivières vosgiennes qui traversent la plaine de part en part à la hauteur de Haguenau (Sauer, Moder, Brumbach, Bieberbach et Zinsel du Nord) par leur dimension et leur qualité (dynamique des rivières encore actives, bon état de conservation du milieu particulier de l'espèce *Maculinae telius*, populations de lépidoptères - en particulier de *Maculinae telius* - encore significatives) constituent un troisième centre d'intérêt. Ensemble les rieds occupent plus de 300 ha. A noter la présence de prairies hydromorphes qui abritent les dernières stations d'Iris de Sibérie.

Quelques roselières et cariçaies abritent encore le très rare mollusque *Vertigo angustior* (Mietesheim et Oberhoffen-sur-Moder).

Ce sont ainsi 19 habitats naturels de l'annexe I de la directive, dont 3 prioritaires, et 12 espèces animales et végétales de la faune et de la flore de l'annexe II de la directive qui motivent la proposition du massif de Haguenau en tant que site d'importance communautaire.

Les extensions proposées en 2006 et 2007 ont pour effet de compléter le réseau pour quatre espèces insuffisamment représentées : la mousse *Dicranum viride*, qui trouve à Haguenau ses meilleures stations bas-rhinoises, le mollusque *Vertigo angustior*, le papillon *Maculinea telius* et le Murin à oreilles échanquées. Elles permettent par ailleurs d'intégrer au réseau une des seules stations française de pelouses sur sable à armérie à feuilles allongées et oeillet couché.

Ce site se superpose pour sa grande partie avec la Zone d'Intérêt Communautaires pour les Oiseaux (ZICO) de la forêt de Haguenau.

4.3. VULNERABILITE

Outre les pressions foncières qui représentent un risque pour le massif de Haguenau en général, il faut citer les risques d'assainissement, les envahissements par des espèces pionnières non typiques, certaines modalités d'amélioration de la productivité.

La sylviculture de production, introduite après 1870, a banalisé une partie de la forêt en substituant des plantations résineuses aux peuplements spontanés. Le Tétrasyde lyre, encore présent dans les années 50, a disparu. Les plans de gestion évoluent maintenant en intégrant les objectifs de conservation de la biodiversité ; leur application a été accélérée par les effets de la tempête de décembre 1999. Ils privilégient le respect des potentialités écologiques des diverses stations forestières, voire le rétablissement de leur pleine expression lorsqu'elles ont été ignorées par la sylviculture, le maintien de vieux arbres favorables aux chauves-souris et aux oiseaux, celui des zones humides nécessaires à la reproduction des batraciens.

Pour ce qui concerne la mousse, *Dicranum viride*, le site est entièrement inclus dans la forêt publique, propriété indivise de la commune de Haguenau et de l'Etat. Il bénéficie sur une partie réduite d'un statut de réserve biologique forestière.

Les milieux particuliers des espèces *Vertigo angustior* et *Maculinea telius*, se situent dans des espaces privés et ne bénéficient pas de statut de protection particulier. La condition indispensable au maintien de ces deux espèces est la conservation du régime hydrologique. Qu'il s'agisse de *Vertigo angustior* ou de *Maculinea telius*, tout abaissement de la nappe ou modification des limites actuelles des champs d'expansion des crues serait défavorable. De plus, ces deux espèces sont étroitement liées à des habitats dits oligotrophes : elles vivent au dépend d'espèces hôtes qui sont fortement concurrencées par d'autres espèces si les apports organiques, en phosphore et en nitrates, sont importants.

Pour ce qui concerne la préservation optimale de *Maculinea telius*, elle nécessite en outre :

- Le maintien d'un maillage suffisant de zones humides ;
- Une gestion attentive des prairies à grande Pimprenelle ;
- D'éviter l'enfrichement qui désavantagerait la fourmi qui accueille les chenilles par rapport à d'autres espèces ;
- Le maintien d'une gestion extensive à faibles apports d'amendements organiques.

La gestion actuelle de ces espaces, sous la forme d'une agriculture extensive, d'occupation des sols en prairies et pâturages, d'entretien très léger des parties les plus humides a créé les conditions favorables à la préservation de ces deux espèces.

Elle constituera les bonnes pratiques en la matière. Il en est de même des parcelles cultivées environnantes dont la fertilisation est en équilibre avec la présence de l'habitat de ces espèces.

Le maintien et la reconstitution des populations de Murin à oreilles échanquées à Haguenau sont tributaires du maintien de son gîte de reproduction, les combles de la mairie. Une convention de gestion entre le maire et le GEPMA apporte une bonne sécurité sur ce point.

Les territoires de chasse rapprochés qui sont proposés pour être intégrés au réseau Natura 2000, bien que de statut de propriété essentiellement privé, sont situés dans les zones naturelles des documents d'urbanisme. Ils ne devraient, de ce fait, pas connaître de transformation défavorable à l'espèce. Une gestion concertée, dans le cadre du document d'objectifs renforcera leur attractivité. Situé dans un contexte urbain, propriété de privés, les pelouses à Armérie à feuilles allongées et Oeillet couché ainsi que des espèces protégées qu'elles abritent sont très vulnérables. L'affectation des sols prévue par le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, tient compte de la nécessité de protéger cette végétation et la municipalité est consciente des enjeux. Cependant, des solutions doivent être trouvées pour garantir la pérennité de cette station.

4.4. DESIGNATION DU SITE

Le site de Haguenau comprend également d'importantes surfaces d'Aulnaie marécageuse

e (Alnion glutinosae) non retenue par la directive Habitat mais de très grand intérêt patrimonial (habitat d'espèce pour de nombreux amphibiens). La place de la hêtraie à Luzule (Luzulo-Fagetum, habitat de la directive n°9110) a été volontairement restreinte car la plupart des peuplements ne montrent pas l'aspect caractéristique de l'association (plantations diverses).

4.5. REGIME DE PROPRIETE

La forêt domaniale de Koenigsbruck (67,19 ha) appartient à l'Etat comme le camp militaire d'Oberhoffen (887,13 ha).

La forêt indivise de Haguenau est pour moitié propriété de l'Etat. L'autre moitié de la forêt appartient à la commune de Haguenau.

La prairie hydromorphe située sur le banc communal de Sessenheim au lieu dit "Kreisleeren" est propriété de l'Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature (aujourd'hui Alsace-Nature).

Les surfaces restantes se partagent en de multiples propriétés communales (Betschdorf, Leutenheim, Haguenau, Schweighouse-sur-Moder) ou privées, notamment pour les parties agricoles (environ 800 ha).

4.6. DOCUMENTATION

Cabinet DENNY CONSULTANT, (1994). - Contribution à l'inventaire et à la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en Alsace en application de la Directive Habitat CEE du 21 mai 1992. - DIREN Alsace.

DUPOUEY J.C., (1983). - Etude phytosociologique du Massif de Haguenau - I.N.R.A. / I.N.A.P.G.

Office national des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1997). - Propositions de sites éligibles au réseau NATURA 2000 de l'O.N.F. Alsace en forêt domaniale. - 6 p. + 7 annexes.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1997).- Restauration et conservation des habitats de la forêt de Haguenau. Programme LIFE.

M.N.H.N., (1993). - La faune de France - Inventaire des Vertébrés et principaux Invertébrés - Ed. Eclectis - 463 p.

Société Herpétologique de France, (1989). - Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France - D.N.P., M.N.H.N. - 189 p.

ROCAMORA G., (1994). - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France - L.P.O, Minist. de l'Environnement.

BILLARD R., (1997). - Les poissons d'eau douce des rivières de France - Les Encyclopédies du Naturaliste - Delachaux et Niestlé - 192 p.

Association Fédérative Régionale pour la protection de la Nature, (1982). - Réserve Naturelle Volontaire Agréée de Sessenheim.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1998). - Natura 2000, consultations mai - juin 1998. Sites proposés au titre de la seconde liste par l'Office National des Forêts. Analyse et avis sur les sites soumis à consultation.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1982).- Aménagement forestier de la forêt communale de Betschdorf : 1980-2013.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1986).- Aménagement forestier de la forêt communale de Leutenheim : 1986-2009.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1981).- Aménagement forestier de la forêt domaniale de Koenigsbruck : 1978-2003.

OBERTI D., MAUPETIT B. (1999). - Le massif forestier de Haguenau, extensions proposées sur les camps militaires d'Oberhoffen et de Neubourg et le lit majeur de la Sauer à Woerth. - CAE, DIREN Alsace, 31p. + 5 cartes.

Office National des Forêts, Direction régionale Alsace (1998).- Projet Life Nature B4-3200 / 98/468; restauration et conservation des habitats de la forêt de Haguenau. Rapport final 2003.

ONF 2003 - Plan de gestion du SIC de la forêt indivise de Haguenau

ONF 2004 - Etude des milieux agricoles - Typologie et cartographie des habitats, propositions de gestion.

UNTEREINER, Alain (2005) - La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que la faune et la flore sauvage et le Dicrane vert en Alsace, 13 p. ONF - DIREN Alsace

Etude Rheinold Treiber (2006) - Etude relative au choix et la description de sites importants pour la conservation de 2 espèces d'importance communautaire : *Maculinea teleius* et *Vertigo angustior*. DIREN Alsace.

Etude CSA, 2005 - Base de données cartographique des stations de *Maculinea teleius* et *Maculinea nausithous* inventoriés dans la période 2002-2004, issues de la contribution à l'inventaire de 3 espèces menacées de papillons dans les zones humides (CSA 2002-2004)

BARATAUD M. et Al, 2000 - Sites Natura 2000. Définition des aires d'études pour une cartographie des habitats de chasse à chiroptères.

Richard BŒUF, 2003 - Dossier de la Société Botanique des pelouses sur la zone artisanale de Haguenau.

GEPMA (en prép.) - Plan de restauration régional des chiroptères 2007-2011.

ODONAT (Coord.), 2003 - Les listes rouges de la nature menacée en Alsace. Collection conservation, Strasbourg, 479 p.

ROUE S.Y. et BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999 - Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, n° spécial, 2 : 136 p.

Raphaël SANE, automne 2006 - Définition de sites significatifs pour la préservation du crapaud sonneur à ventre jaune et de quatre espèces de chauves-souris en Alsace. 73 p. Diren Alsace.

Société Botanique d'Alsace, s.d. Données diverses sur la flore d'Alsace. Base de données Brunfels, Société Botanique d'Alsace (Sophie 0333).

Rheinold TREIBER 2006 - Définition de sites significatifs pour la préservation de pelouses xérophiles d'importance communautaire en Alsace. 29 p.

ECOLOR, 1995.- Zones humides remarquables du Bas-Rhin ; vallée de Marienthal

PLU de Haguenau, en cours d'élaboration

TINGUY H., 2002 - Notules bryologiques - Bryophytes peu signalées ou nouvelles pour les Vosges et l'Alsace. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar 64 : 82-86.

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR24	14
FR07	1
FR04	1
FR23	11
FR31	1

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR24	Forêts communales de Haguenau, de Leutenheim, de Betschdorf		14
FR23	Forêts domaniales de Koenigsbruck et indivise de Haguenau		11
FR04	Réserve Naturelle Volontaire Agréée de Sessenheim		1
FR07	Réserve Biologique Domaniale Dirigée de Forstfeld		1
FR31	Pelouses du Weirumshof		1

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
160	A B C	55	+ 0 -
161	A B C	7	+ 0 -
162	A B C	14	+ 0 -
230	A B C	55	+ 0 -
502	A B C	3	+ 0 -
503	A B C	2	+ 0 -
690	A B C	55	+ 0 -
720	A B C	7	+ 0 -
810	A B C	7	+ 0 -
971	A B C	40	+ 0 -
974	A B C	55	+ 0 -
976	A B C	50	+ 0 -
952	A B C	3	+ 0 -
220	A B C	2	+ 0 -
730	A B C	30	+ 0 -
110	A B C	20	+ 0 -
120	A B C	15	+ 0 -
151	A B C	2	+ 0 -
170	A B C	3	+ 0 -
400	A B C	1	+ 0 -
954	A B C	1	+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
301	A B C	+ 0 -
701	A B C	+ 0 -
730	A B C	+ 0 -
502	A B C	+ 0 -

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Ville de Haguenau et GEPMA, 8 rue A. Riton, STRASBOURG

ONF, 2 route de Schirrheim, HAGUENAU

Alsace Nature, 8 rue A. Riton, STRABOURG

Conservatoire des sites alsaciens, écomusée, UNGERSHEIM

Propriétaires ou locataires privés

GESTION DU SITE ET PLANS

La forêt indivise de Haguenau bénéficie d'une gestion durable et multifonctionnelle en vertu d'un plan d'aménagement forestier récent (1993) qui intègre la protection des espèces et des habitats. Cet aménagement définit des interventions et des objectifs prévus pour toutes les unités de peuplements. Il délimite aussi une série d'intérêt écologique particulier sur les sites les plus remarquables.

Un programme LIFE, présenté par l'ONF et la ville d'Haguenau, a été approuvé en 1998

La prairie hydromorphe de Sessenheim, l'une des dernières stations d'Alsace à *Iris sibirica* L., est traitée en fauche tardive.

La forêt domaniale de Koenigsbruck est affectée principalement à la production de bois d'oeuvre résineux et feuillu et, secondairement, à l'exercice de la chasse et à l'accueil du public. Elle forme une série unique traitée en futaie régulière de Pin sylvestre, de Chêne et de Hêtre.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

N° NATIONAL DE LA CARTE	ECHELLE	PROJECTION	DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)
IGN 12	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN 3815 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3814 ET	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3914 OT	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE